



Manuel • PratoFlex

Dimona

Making HR Processes Flow





Table des matières

1 Avant-propos

2 Dimona

2.1 Généralités

3. Fonctionnement de PratoFlex

3.1 Processus automatique

3.2 Informations relatives à la Dimona dans PratoFlex

3.3 Processus manuels

3.3.1 Déclaration Dimona manuelle

3.3.2 Annulation d'une Dimona



1 Avant-propos

Prato se réserve le droit de modifier cette publication à tout moment. Les éventuelles modifications ne doivent pas être considérées comme des obligations dans le chef de Prato.

Prato ne peut pas être tenu responsable des éventuelles erreurs ou lacunes de cette publication.

Les logiciels décrits dans cette publication sont fournis sous licence et peuvent uniquement être utilisés et copiés conformément aux conditions d'octroi de licences jointes.

Aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit et/ou rendu public par impression, photocopie, microfilm ou tout autre moyen sans l'autorisation écrite préalable de Prato.

2 Dimona

2.1 Généralités

La Dimona (**D**éclaration **I**mmédiate/**O**nmiddellijke **A**angifte) est l'avis électronique qui permet à l'employeur de signaler à l'ONSS toute entrée en service et toute sortie de service d'un travailleur. Cette déclaration Dimona est obligatoire pour tous les employeurs du secteur public et du secteur privé.

La déclaration d'entrée en service doit toujours s'effectuer avant l'entrée en service effective. La sortie de service doit être déclarée au plus tard le premier jour ouvrable qui suit la date à laquelle la relation de travail a été rompue. Étant donné que le secteur de l'intérim travaille essentiellement avec des contrats à durée déterminée, ces déclarations Dimona mentionneront directement la date d'entrée en service ainsi que celle de sortie de service.

Lors de la création de contrats sans date finale ou de contrats qui dépassent la limite d'une semaine (lundi-dimanche), il est question, dans PratoFlex, de « contrats principaux » (*master contracts*). Il se peut, dans ce cadre, que la déclaration de sortie de service soit réalisée indépendamment de la déclaration d'entrée en service.

En dehors de cette déclaration initiale des dates de début et de fin de l'occupation, des modifications sont également possibles concernant ces dates :

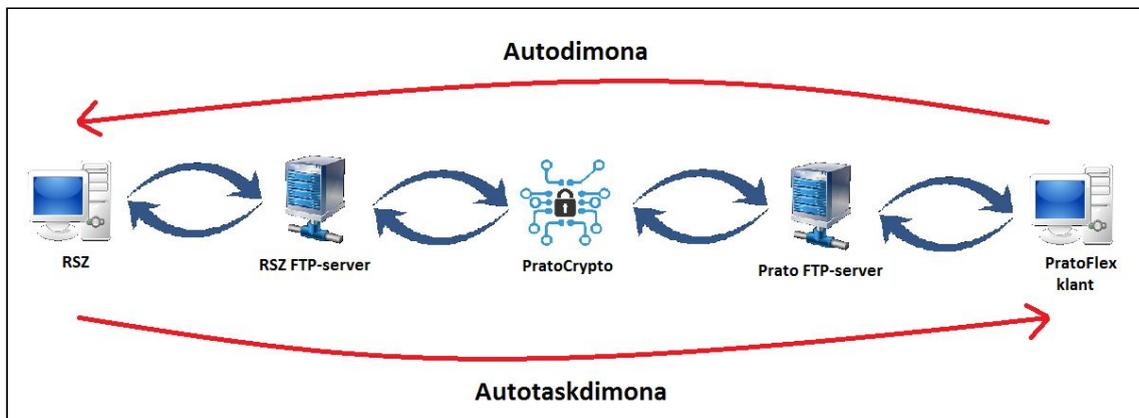
- la date réelle d'entrée en service ou de sortie de service est antérieure ;
- l'occupation initialement indiquée n'a PAS lieu.
 - ATTENTION : l'annulation d'une déclaration doit s'effectuer au plus tard à la date d'entrée en service initialement transmise.



3. Fonctionnement de PratoFlex

3.1 Processus automatique

La communication avec l'ONSS (dans les deux sens) est automatisée dans PratoFlex : via « Autodimona » et « Autotask Dimona ».



- **Autodimona** : vérifie quels contrats doivent être déclarés.
 - Il s'agit toujours des contrats du jour même et ultérieurs.
 - L'après-midi : les contrats du lendemain
 - Le vendredi après-midi : les contrats jusqu'au lundi inclus
 - Sur demande : également les contrats passés ou à venir, à paramétrer par section
 - Le statut de ces contrats est adapté dans PratoFlex.
 - Prépare les fichiers Dimona pour envoi sur le site FTP (dossier *send*).
 - Le nombre maximal de déclarations qui peuvent se trouver pour envoi dans un même dossier est contrôlé.
- **Autotask Dimona** : lit les fichiers reçus de la part de l'ONSS.
 - Parcourt les fichiers sur le site FTP (dossier *receive*), avant une lecture dans PratoFlex.
 - Lit les fichiers de réception et de notification dans les archives.
 - Le statut de ces contrats est adapté dans PratoFlex.

Ces programmes tournent automatiquement en arrière-plan. En tant qu'utilisateur, vous pouvez toutefois consulter certaines informations relatives à la Dimona sur l'écran d'aperçu du contrat ou dans le détail du contrat.



3.2 Informations relatives à la Dimona dans PratoFlex

L'écran d'aperçu des contrats comprend plusieurs colonnes où figurent des informations relatives à la Dimona.

Fin	Nu...	Statut	Statut Dimona	Dim. à envoyer	N° Dim.	Date Dim.	Contrat de tra...	Co
22/08/2018	1915	DC Ou...	OK Avertissement	0	621378087058	09/01/2018		
01/06/2018	4095	Artiste	À envoyer					
31/05/2018	4095	Artiste	À envoyer					
18/03/2018	500	Etudia...	À envoyer					
11/03/2018	500	Etudia...	OK Avertissement	0	621384261716	15/01/2018		
11/03/2018	4095	Artiste	À envoyer					
11/03/2018	4095	Artiste	Modification à transmettre	1	621384266968	15/01/2018	15/01/2018	C
11/03/2018	215	Constr...	Modification à transmettre	1	621378047450	09/01/2018	01/01/1980	
28/02/2018	500	Etudia...	Modification à transmettre	1	621381174486	10/01/2018	01/01/1980	C
27/02/2018	115	Ouvrier	Modification à transmettre	1	097	19/01/2018		
25/02/2018	500	Etudia...	Modification à transmettre	1	621381173173	10/01/2018	01/01/1980	C

- **Statut Dimona** : indique le statut actuel du contrat. Il peut s'agir d'une des valeurs ci-dessous.

Statut	Signification
(Vide)	Il ne s'est encore rien passé avec ce contrat en ce qui concerne la Dimona.
SEND	Le contrat a été envoyé à l'ONSS.
OK	La déclaration/modification a été acceptée par l'ONSS (notification réceptionnée).
MARKED	Le contrat a été sélectionné pour être annulé, mais n'a pas encore été envoyé à l'ONSS.
CSEND	L'annulation du contrat a été envoyée à l'ONSS.
CANCEL	L'annulation a été acceptée par l'ONSS (notification réceptionnée), mais le contrat n'est pas supprimé, car l'intérimaire l'a signé.
DELETED	L'annulation a été acceptée par l'ONSS (notification réceptionnée). Ce statut n'est toutefois pas visible, car le contrat est supprimé.
MODIFIED	Le contrat a été adapté, mais n'a pas encore été envoyé à l'ONSS.
MSEND	L'adaptation du contrat a été envoyée à l'ONSS.
ENDCONT	La date de fin a été indiquée dans le contrat principal, mais n'a pas encore été



	envoyée à l'ONSS.
BLOCKED	L'utilisateur a indiqué que ce contrat ne pouvait pas être envoyé à l'ONSS.

Dans les sous-contrats (en italique dans l'aperçu), c'est le statut Dimona du contrat principal qui est affiché. Ce statut est précédé de « M » (pour « *master contract* ») pour indiquer qu'il ne s'agit pas du statut du sous-contrat visualisé. Par exemple : « M : OK » ou « M : SEND ».

- Dimona à envoyer : indique si le contrat a déjà été transmis à l'ONSS (déjà repris par Autodimona/envoyé manuellement ou pas). Il peut s'agir d'une des valeurs ci-dessous.

Valeur	Signification
0	La déclaration Dimona a déjà été envoyée.
1	La déclaration Dimona n'a pas encore été envoyée.

- Numéro Dimona : numéro unique attribué à ce contrat par l'ONSS. Ce numéro figure également dans le détail du contrat.
- Date Dimona : date à laquelle un contrat a été envoyé à l'ONSS.
- Numéro de suivi : numéro interne attribué à un ensemble de contrats envoyés en même temps (et qui se trouvent ensemble dans un même fichier Dimona).

Outre ces informations, PratoFlex fournit également des informations sur les contrats qui n'ont pas été acceptés par l'ONSS. Il s'agit ici des déclarations refusées ou des déclarations effectuées par l'ONSS, mais assorties de remarques. Ces contrats sont affichés en rouge sur l'écran d'aperçu et de détail. Pour connaître l'erreur précise, ouvrez la « liste des erreurs » via le menu « Actions » - « Dimona » - « Afficher la liste des erreurs ».

Vous accédez alors à la liste des déclarations Dimona refusées (en rouge) et des déclarations acceptées, mais assorties d'une remarque (en orange). De là, vous pouvez accéder au détail du contrat pour éventuellement effectuer les adaptations nécessaires. Lorsqu'un problème a été résolu ou si vous ne voulez plus voir un contrat dans cette liste, indiquez ce contrat comme « traité » (via « Actions »).

3.3 Processus manuels

3.3.1 Déclaration Dimona manuelle

Malgré le processus automatique de la déclaration Dimona, il se peut que vous vouliez effectuer une déclaration manuellement. C'est possible via le menu Actions – Dimona – Déclaration Dimona. Vous devez sélectionner la semaine pour laquelle vous souhaitez effectuer la déclaration.



3.3.2 Annulation d'une Dimona

Il se peut que vous déclariez un contrat à l'ONSS par erreur. Dans ce cas, vous devrez annuler la Dimona. La possibilité d'annuler un contrat est octroyée via un droit composé de deux « sous-droits » :

1. annulation d'un contrat du jour ou à venir, mais pas de contrats passés (vous obtenez alors un message de blocage) ;
2. annulation d'un contrat du jour/à venir/passé.

Un contrat peut uniquement être annulé si aucune prestation n'a été introduite pour ce contrat ou s'il n'y a encore aucune rémunération pour ce contrat. Les contrats principaux peuvent uniquement être annulés si aucun sous-contrat n'en dépend.

3.3.3 Blocage d'un contrat

En construction